RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **RAPPORT N° 23**

Direction des Finances
Service Moyens et Missions Transversales
119.57

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 27 JUIN 2025
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINE

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2024 - Budget principal.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

L'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote, par l'Assemblée départementale, au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte, du compte administratif présenté par le Président du Département. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département au plus tard quinze jours après le délai limite fixé pour son adoption *(articles L. 1612- 12 et L. 1612-13 du Code général des collectivités territoriales [CGCT])*. Le vote du compte administratif intervient après une délibération concernant le compte de gestion du comptable public, transmis à l'ordonnateur au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte.

Le compte administratif (CA) est le document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. A cette fin, il compare les prévisions et les réalisations. Il constate le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser. Par ailleurs, une décision d'affectation des résultats doit être arrêtée.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à l'examen et au vote de l'Assemblée délibérante, le compte administratif de l'exercice 2024. Une brève synthèse destinée à l'information des citoyens est jointe au présent rapport.

- Vision synthétique des comptes pour 2024

Les recettes de fonctionnement des départements avoisineraient les 71,5 milliards d'euros pour l'exercice 2024[1]. Elles seraient en hausse de 0,3 % par rapport à 2023. Les recettes de fonctionnement 2024 devraient rester proche de celle de 2023, malgré un nouveau recul des DMTO. Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) connait une nouvelle contraction d'environ 17 % sur 2024. Pour cette année, la fraction de la TVA nationale est en hausse (+1,1 % au titre du millésime), mais à un niveau cependant bien inférieur à celui annoncé en loi de finances

1 « Note de conjoncture, tendance 2024 par niveau de collectivités locales », La banque postale, septembre 2024 ; « Regard financier sur les départements » La banque postale, Novembre 2024.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture : 02/07/2025

pour 2024 (+4,5 %). La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), de 9,8 milliards d'euros, conserverait un rythme proche de celui de 2023 (+7,0 %). Les participations demeureraient toujours dynamiques avec une hausse de l'ordre de 10 %, notamment celles provenant de la CNSA et visant à accompagner une partie des dépenses d'action sociale des départements.

Pour le département des Bouches-du-Rhône, les recettes 2024 sont en recul (hors provisions et cessions) de 1,2 % (-31,2 M€), dont -13,5 % pour les seuls DMTO (-64,6 M€). La fraction compensatoire de perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) (attribution d'une fraction de TVA) est de 595,4 M€ pour 2024, soit une diminution de la ressource de l'ordre de 0,2 % de CA à CA.

Au niveau national, les dépenses de fonctionnement 2024 représenteraient 66,9 milliards d'euros. Elles s'accroîtraient de 3,7 % par rapport à l'exercice précédent, malgré un ralentissement de la hausse des prix. Concernant le revenu de solidarité active (RSA), l'augmentation de ce dernier devrait rester mesurée combinant revalorisation de la valeur de l'allocation et baisse du nombre de bénéficiaires. Les autres allocations individuelles de solidarité (AIS) que sont l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation du handicap (PCH) continuent leur progression. Elle pourrait s'établir à près de 10 % en 2024. Les charges de personnel varieraient de +4,1 %. Cette augmentation est notamment le résultat des différentes améliorations salariales actées récemment par différentes décisions gouvernementales (attributions de 5 points d'indices supplémentaires à tous les agents au 1er janvier 2024, mesures ciblant les bas salaires, revalorisation du smic…).

Le Département connaît une augmentation de ses charges de 2,8 %[2] en 2024. Les dépenses de solidarité (1,5 milliard d'euros) augmentent de 1,5 %. Les allocations individuelles de solidarité [AIS] totalisent 786,7 M€, soit une baisse d'environ 0,7 %. Les allocations du revenu de solidarité active (RSA) (451,8 M€) sont en diminution (-1,6 %). Les dépenses d'aide personnalisée à l'autonomie (APA) varient de +7,4 % (202,2 M€) et la prestation de compensation du handicap (PCH) de -8,3 % (132,7 M€). Cette dernière valeur est à relativiser eu égard à un changement de méthode de gestion.

En 2024, les dépenses d'investissement hors dette des départements sont annoncées à 12,8 milliards d'euros par La banque postale. Elles seraient en croissance de 2,6 %. Toutefois, les données issues de la dernière situation mensuelle comptable des collectivités locales (SMCL) relative à 2024 éditée par la DGFiP laissent apparaître une évolution plutôt en baisse (-2,9 %).

Avec 435 M€, les dépenses d'investissement hors dette du Département connaissent une baisse de près de 7,6 % (-35,7 M€). Elles se répartissent en 42 % de subventions versées et 58 % d'équipements directs et autres dépenses d'investissement.

Sur la base de la SMCL susmentionnée, en 2024, l'épargne brute des départements atteindrait 5,1 milliards d'euros, en très nette baisse (-31 %). L'épargne nette (1,9 milliards d'euros) chute, quant à elle, de 53,2 %.

Pour le Département, l'épargne brute avoisine les 112,2 M€ (toutes opérations incluses) avec un glissement comparable à celui du niveau national par rapport à 2023 (-47,6 %). L'épargne nette suit la même tendance que l'épargne brute. Les emprunts levés ont été de 411,2 M€ et le stock de dette

2 Dépenses réelles de fonctionnement hors reprises de provisions et atténuations de recettes.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture : 02/07/2025

est de 2 230 M€ à fin 2024.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture : 02/07/2025

1° - La situation du budget général du Département

Les développements qui figurent ci-dessous concernent exclusivement le budget principal du Département. Les budgets annexes sont traités dans des rapports spécifiques. Le présent rapport aborde la section de fonctionnement (I), puis la section d'investissement (II) et enfin les équilibres budgétaires (III).

Pour mémoire, le Département est sous le régime budgétaire et comptable M57 pour son budget général et le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses depuis le 1er janvier 2024. Dès lors, la comparaison entre les deux exercices 2023 et 2024 nécessite une certaine prudence. Les données de l'exercice 2023 ont fait l'objet d'un retraitement en M57. Malgré tout, de nombreux comptes par nature et rubriques fonctionnelles ayant été modifiés, les données doivent être appréhendées avec précaution.

I - La section de fonctionnement

Elle se compose de produits et de charges dénommés ci-dessous recettes (A) et dépenses de fonctionnement (B).

A - les recettes de fonctionnement : 2 613,2 M€ (-1,3 %)

Après correction des produits des cessions et des provisions, la baisse est de 1,2 %.

Recettes de fonctionnement

Libellés	2023	Structure	2024	Structure	Var. 2023 - 2024
Fiscalité indirecte	1 760 380	66,5%	1 707 074	65,3%	-3,0%
Fiscalité directe	106 029	4,0%	106 831	4,1%	0,8%
Dotations et participations	600 503	22,7%	610 927	23,4%	1,7%
Reprises de provisions	14 153	0,5%	15 416	0,6%	8,9%
Produit des cessions	5 048	0,2%	1 374	0,1%	-72,8%
Autres recettes	160 659	6,1%	171 588	6,6%	6,8%
Total	**2 646 772**	**100,0%**	**2 613 210**	**100,0%**	**-1,3%**
Total (hors provisions et cessions)	2 627 571	99,3%	2 596 420	99,4%	-1,2%

en milliers d'euros

- la fiscalité indirecte : 1 707,1 M€ (-3 %)

Le produit fiscal indirecte 2024 est en diminution de 3 % (-53,3 M€). Il est notamment composé du produit des DMTO (414 M€), qui connait cette année encore un fort recul en lien direct avec la hausse des taux d'intérêts et la conjoncture immobilière, soit une baisse d'environ 65 M€ (-13,5 %). Depuis 2021, le Département perçoit une fraction de la TVA nationale (pour compenser à la fois la perte de la TFPB et celle de la CVAE). Au total, la recette de TVA encaissée a été de 595,4 M€, dont 144,3 M€ au titre de l'ex-CVAE et 451,1 M€ concernant l'ex-TFPB. Concernant ce volet, avec désormais plusieurs années de recul sur la compensation en matière de TFPB, des enseignements peuvent en être tirés. Ainsi, le passage de TFPB à TVA a engendré une perte de ressource de 64,2 M€ sur la période 2021-2024 pour les Bouches-du-Rhône. De plus, le gel de la ressource en 2025 aggravera le résultat. Le Département perçoit également le produit de la taxe intérieure de

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture : 02/07/2025

consommation sur les produits énergétiques (370,6 M€), essentiellement destinée à compenser le transfert de la gestion des allocations RMI/RSA, celui de la taxe sur les conventions d'assurances (288,8 M€ ; +6 %) ou encore la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) (24,2 M€ ; -3,9 %). Le produit de la taxe additionnelle à la taxe de séjour a été de 3,5 M€ (+66,6 %) dont près de la moitié porte néanmoins sur des régularisations 2023 opérées par les communes de Marseille, Aix-en-Provence et Cassis. Enfin, la taxe d'aménagement (TA) est en forte diminution de près de 4 M€ et représente un total de 10,5 M€ (-27,7 %).

- la fiscalité directe : 106,8 M€ (+0,8 %)

Les recettes de fiscalité directe sont en hausse de 802 K€ sur l'exercice, mais ne représentent désormais qu'un faible volume dans le panier de ressource des départements. Le Département est bénéficiaire d'une allocation compensatrice de CVAE acquittée par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant de 95,6 M€. Cette somme, résultante de la précédente réforme de CVAE, n'évolue pas. L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), avec 10,9 M€, progresse, quant à elle, de 9,8 %. Les rôles supplémentaires des différentes taxes sont en baisse en 2024 avec 0,3 M€ (-166 K€).

- les concours Etat / Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) : 610,9 M€ (+1,7 %)

Cette rubrique, composée de dotations de l'Etat ou de la CNSA, progresse de 10,4 M€ (+1,7 %) entre 2023 et 2024.

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'exercice 2024 représente 294,1 M€. Cette allocation est en baisse de 1 M€ (-0,3 %). Quant à la dotation générale de décentralisation (DGD), elle reste inchangée à 11,9 M€.

Le dispositif de compensation péréquée (DCP) 2024 est de 23,7 M€, en hausse de près de 6,7 % (+1,5 M€), tandis que les allocations compensatrices de fiscalité directe sont stables (9,7 M€). Quant à la ressource allouée au Département au titre de la péréquation des DMTO, elle est en forte diminution en 2024 (10,2 M€ ; -6,4 M€). La recette de FCTVA de fonctionnement est en baisse de 13,3 % (1,2 M€ /-179 K€). Elle est proportionnée aux dépenses d'entretien éligibles au fonds effectuées l'année précédente.

Par ailleurs, des mécanismes de compensation garantissent la neutralité financière de la réforme fiscale de 2011. Ainsi, le fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) (37,7 M€) est stable alors que la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) (39,9 M€) régresse de 1,8 %. Le Département est également attributaire d'une compensation de 12,3 M€ au titre du fonds de mobilisation pour l'insertion (FMDI), en baisse de 2,9 % (-370 K€).

Les concours versés par la CNSA pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), des prestations de compensation du handicap (PCH), de la maison départementale des personnes handicapées et de la conférence des financeurs s'élèvent à 127,5 M€ (+5,7 %), soit une croissance de 6,8 M€. De plus, dans le cadre des récentes réformes (Ségur, tarifs plancher), la CNSA a acquitté 34,8 M€ au bénéfice du Département, en faisant ainsi, avec un volume de 162,3 M€ en fonctionnement, un important acteur dans le financement du Département.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture : 02/07/2025

- les autres produits : 188,4 M€

Les recettes et participations du secteur social de l'ordre de 112,3 M€, enregistrent une régression de 8,3 M€. Cette forte diminution s'explique principalement par la perception en 2023 d'une recette exceptionnelle (dans le cadre d'une opération du Département engagée pendant la crise du Covid-19).

Les autres ressources proviennent par ailleurs des produits des services et du domaine, de ventes diverses, de participations, de produits financiers et de recettes exceptionnelles. Les reprises sur provisions représentent 15,4 M€ et les cessions 1,4 M€.

B - les dépenses de fonctionnement : 2 501 M€ (+2,8 %)

Hors atténuations de recettes (péréquations) et provisions, les dépenses de fonctionnement se chiffrent à 2 406,8 M€ (+65 M€).

Dépenses de fonctionnement

Libellés	2023	Structure	2024	Structure	Var. 2023 - 2024
Personnel	432 489,3	17,8%	450 354,7	18,0%	4,1%
Services généraux	108 517,1	4,5%	125 384,4	5,0%	15,5%
Sécurité	86 832,8	3,6%	89 440,2	3,6%	3,0%
Enseignement	72 028,0	3,0%	71 238,3	2,8%	-1,1%
Culture et vie sociale	46 434,8	1,9%	48 403,8	1,9%	4,2%
Politiques sociales	1 525 232,2	62,7%	1 548 085,2	61,9%	1,5%
Réseaux - Infrastructures	4 392,3	0,2%	6 034,3	0,2%	37,4%
Action économique	12 396,2	0,5%	9 403,5	0,4%	-24,1%
Environnement	7 051,1	0,3%	9 488,2	0,4%	34,6%
Transports	46 440,0	1,9%	48 991,8	2,0%	5,5%
Atténuations de produits	76 620,3	3,1%	70 835,3	2,8%	-7,6%
Provisions	14 087,3	0,6%	23 339,8	0,9%	65,7%
Total	**2 432 521,1**	**100,0%**	**2 500 999,6**	**100,0%**	**2,8%**
Total (hors provisions)	***2 418 433,9***	***99,4%***	***2 477 659,7***	***99,1%***	***2,4%***

en milliers d'euros

- les dépenses de solidarité : 1 548,1 M€

L'augmentation de ces dépenses est de 1,5 % en 2024, soit une évolution de +23 M€.

Les charges des AIS régressent de 792,3 M€ à 786,7 M€ (-5,5 M€), une baisse de 0,7 %. Les allocations du RSA sont en retrait de 1,6 % en 2024 (451,8 M€ contre 459,3 M€, soit -7,5 M€). Si l'allocation a été revalorisée, le nombre moyen des allocataires financés en 2022, 2023 et 2024 a évolué favorablement passant de 67 458 à 62 989 et 62 395. Les dépenses d'APA représentent 202,2 M€ et progressent de 7,4 % (effet bénéficiaires et tarifs). Enfin, la PCH atteint 132,7 M€ avec pour cette année une baisse de 8,3 %, soit -12 M€. Toutefois, pour cette dernière prestation, les modalités de mise en œuvre et de paiement des allocations ont été modifiées le 1er décembre 2023. Les tickets CESU ont été supprimés pour les modes prestataires et mandataires et un dispositif de télégestion est désormais actif. De ce fait, le coût moyen mensuel d'une allocation adulte, hors aides

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture : 02/07/2025

ponctuelles, baisse en 2024, le Département ne procédant plus à une avance forfaitaire. En revanche, les recettes seront en retrait en 2025, les régularisations effectuées en n+1 n'étant plus nécessaires (près de 17 M€ au CA 2024). Par ailleurs, le reste à charge (RAC) pour 2024 de ces trois allocations est estimé à près de 252 M€. S'il est plus faible qu'en 2023 (environ 266 M€), il représente en moyenne presque 264 M€ l'an sur la période 2018 – 2024. Sur la base des derniers chiffres notifiés par l'Etat dans le cadre du dispositif de compensation péréquée, le RAC du Département (basé sur des données 2023) s'affiche à 265 M€. Cela représente 128 € par habitant. Si ce chiffre est proche de la moyenne nationale (129,5 €), il existe de fortes disparités selon l'allocation concernée. Ainsi, la PCH est la prestation la moins bien compensée pour les Bouches-du-Rhône avec un RAC de 48,3 € par habitant contre 27,4 € en moyenne nationale.

Charges des AIS 2019-2024

Libellés	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
RSA	472,1	506,3	489,7	458,6	459,3	451,8
Variation	0,8%	7,2%	-3,3%	-6,4%	0,2%	-1,6%
APA	170,7	175,3	177,5	180,5	188,2	202,2
Variation	2,2%	2,7%	1,2%	1,7%	4,3%	7,4%
PCH	105,8	112,4	119,2	138,6	144,8	132,7
Variation	9,4%	6,2%	6,0%	16,3%	4,4%	-8,3%
Total	**748,7**	**794,0**	**786,4**	**777,7**	**792,3**	**786,7**
Variation	**2,2%**	**6,1%**	**-1,0%**	**-1,1%**	**1,9%**	**-0,7%**

en millions d'euros

Au-delà des trois AIS, les autres politiques sociales (761,4 M€) varient de +28,4 M€ (+3,9 %).

Le Département a ainsi accentué sa politique de soutien aux personnes en difficulté que cela soit :

- pour les personnes du bel âge dans le cadre de l'hébergement et des aides à l'autonomie (154,6 M€ ; +2,5 %) ;

- pour les personnes en situation de handicap (238,8 M€ ; +3 %) avec des aides pour l'hébergement (198,1 M€) ou le transport des élèves (11,9 M€). Un budget important est également alloué pour permettre le maintien à domicile dans le cadre de cette politique publique (10,6 M€) ;

- à destination des mineurs dont il a la charge (273,5 M€ ; +6,6 %), il est constaté :

  - une forte hausse des placements en établissement (passant de 141 M€ à 153,8 M€ soit +9 %) ; l'action spécifique en faveur des mineurs non accompagnés a représenté pour cette année 66,3 M€ contre 65,4 M€ l'année précédente (+1,3 %) ;

  - les actions éducatives individuelles sont en nette progression par rapport à 2024 passant de 20,7 M€ à 22,5 M€ soit près de 1,8 M€ supplémentaires (+8,6 %) ;

  - les actions de prévention collective évoluent en 2024 d'environ 1,6 M€ pour atteindre 13,6 M€, contre 12 M€ en 2023.

Dans le cadre du Ségur de la santé, la collectivité a dû faire face à une augmentation significative de

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture : 02/07/2025

ses dépenses. Ce dispositif devait permettre d'améliorer la situation des acteurs de la santé et ainsi de maintenir et développer une offre de soin de qualité et accessible à tous. Notamment dans le domaine lié aux personnes âgées et personnes en situation de handicap, mais aussi dans le secteur de la petite enfance. Financièrement, l'impact a été de 50 M€ en 2024 compensé par l'Etat à hauteur de 29,4 M€ avant ajustements attendus en 2025. Cela représente pour l'instant un reste à charge (RAC) 2024 de 20,6 M€. Depuis l'origine du Ségur, dans sa version large, ce dispositif a généré plus de 157 M€ de charges nouvelles, compensées à hauteur de 82,8 M€ (RAC de 47,4 % avant régularisation de 2024).

- la sécurité : 89,4 M€

Le volet sécurité concerne la prévention contre les incendies et la protection des massifs forestiers. Dans ce domaine, l'essentiel du financement est destiné au fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) (77 M€), qui doit faire face à la hausse des risques industriels, technologiques et déployer un important dispositif estival de prévention des feux de forêts. Le deuxième poste de charge permet d'assurer une partie des interventions du bataillon des marins pompiers de Marseille (BMPM) (10 M€).

- les transports : 49 M€

Cette compétence enregistre, pour l'essentiel, la compensation versée à la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMPM) en contrepartie du transfert de la politique des transports en 2017 (36,2 M€). Le domaine routier (entretien, fonctionnement des ateliers, transfert de compétences) représente à lui seul 6,5 M€ au sein de cette rubrique. La participation au fonctionnement des bacs de Barcarin gérés par le syndicat mixte des traversées du delta du Rhône (SMTDR),représente, pour sa part, 3,8 M€.

- l'éducation et la politique en faveur des collèges : 71,2 M€

Le plan « Charlemagne », amorcé en 2017 se poursuit. En 2024, le budget consacré à l'éducation évolue de 72 M€ à 71,2 M€ (-790 K€ ; -1,1 %).

Cette économie a été réalisée sur les coûts de l'énergie qui reviennent dans des proportions plus raisonnables après une flambée des prix en 2023. En effet sur 2024, les postes des dépenses d'électricité sont passés de 10,4 M€ à 7,8 M€ (-25,1 %), les dépenses de gaz sont quant à elles passées de 6,7 M€ à 5,3 M€ (-20,2 %).

- la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs : 48,4 M€

Les aides du Département permettent le financement et l'organisation de nombreuses actions et événements, dont les plus connus sont : le Marseille-Cassis, l'Open13 de tennis, le Mondial la Marseillaise à pétanque, les chants de Noël.

Ce poste contient principalement des dépenses pour des paiements d'intérimaires d'environ 17,8 M€ sur 2024, ainsi que des versements sous forme de subventions de fonctionnement pour 27,9 M€.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture : 02/07/2025

- le développement local, l'agriculture et l'aménagement du territoire : 24,9 M€

Ces secteurs représentent 24,9 M€, soit +1,1 M€.

Les interventions en faveur de l'agriculture (3,7 M€) et du tourisme (4,1 M€), ainsi que pour l'aménagement des territoires (6 M€) pèsent pour 13,8 M€.

Enfin, les autres actions (10,7 M€) englobent différentes interventions autour de l'environnement, du logement ou encore de la politique de la ville.

- les dépenses de moyens généraux : 669,9 M€

Il est question ici des charges de personnel, des moyens logistiques, mais aussi du remboursement de la dette, des dotations aux provisions ou des fonds de péréquation. La rubrique s'accroit de 38,2 M€.

- les charges de personnel : 450,4 M€

Les dépenses de personnel progressent de 17,9 M€ (+4,1 %).

En premier lieu, ce poste de dépenses est tiré à la hausse par diverses mesures nationales :

- points d'indice supplémentaires pour tous les agents : +3,6 M€ ;
- effets de la revalorisation du point d'indice intervenue en 2023 (+1,5 %) : +2,5 M€ ;
- prime pouvoir d'achat : 2,4 M€ ;
- hausse du SMIC de 1,13 % en 2024 : +1 M€.

Par ailleurs, le Département a décidé l'amélioration du régime indemnitaire de ses agents de catégorie A, B et C. Le coût supplémentaire induit en 2024 s'est élevé à 5,6 M€.

Enfin, le glissement vieillesse technicité (GVT), fruit de l'application du régime de la fonction publique, représente une dépense supplémentaire de 2 M€ cette année.

- les autres dépenses d'administration générale : 219,6 M€

Cette catégorie de dépenses se divise en plusieurs parties distinctes : les moyens généraux stricts, la dette, les atténuations de produits et les dotations aux provisions. Les trois dernières s'imposent au Département (contentieux et risques, péréquation...). Ces postes passent de 199,2 M€ en 2023 à 219,6 M€ pour l'exercice 2024 (+20,3 M€ ; 10,2 %).

Les frais financiers (50,3 M€) progressent de 15,3 M€ sous les effets conjugués de la variation de l'encours de dette et de la hausse des taux amorcée courant 2022 et qui continue de s'accentuer en 2024. Les autres moyens (75,1 M€) sont en augmentation de 1,6 M€ (+2,2 %) et concernent notamment les services généraux et la sécurité (26 M€), l'informatique (14 M€) ou les frais de communication et de protocole (3,8 M€).

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture : 02/07/2025

Dépenses de moyens généraux

Libellés	2023	Structure	2024	Structure	Var. 2023 - 2024 (%)	Var. 2023 - 2024 (€)
Personnel	432 489	68,5%	450 355	67,2%	4,1%	17 865
Services généraux	73 476	11,6%	75 074	11,2%	2,2%	1 598
Intérêts de la dette	35 041	5,5%	50 247	7,5%	43,4%	15 206
Atténuations de produits	76 620	12,1%	70 835	10,6%	-7,6%	- 5 785
Provisions	14 087	2,2%	23 340	3,5%	65,7%	9 253
Total	**631 714**	**100,0%**	**669 851**	**100,0%**	**6,0%**	**38 137**
Total (hors personnel)	199 225	31,5%	219 496	32,8%	10,2%	20 272

en milliers d'euros

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture : 02/07/2025

II - La section d'investissement

Les réalisations de la section d'investissement se ventilent en recettes (A) et dépenses (B).

A - les recettes d'investissement : 46,9 M€ (-14,3 %)

Les recettes d'investissement enregistrent un repli de 14,3 % en 2024.

Recettes d'investissement hors dette

Libellés	2023	Structure	2024	Structure	Var. 2023 - 2024
FCTVA	37 620,9	68,8%	24 686,2	52,6%	-34,4%
DDEC	7 919,1	14,5%	7 919,1	16,9%	0,0%
DSID	2 851,0	5,2%	2 510,9	5,4%	-11,9%
Subventions reçues	2 902,4	5,3%	6 213,0	13,2%	114,1%
Autres recettes	3 421,3	6,3%	5 572,9	11,9%	62,9%
Total	**54 714,6**	**100,0%**	**46 902,2**	**100,0%**	**-14,3%**

en milliers d'euros

Le FCTVA connait une diminution. Comme pour le fonctionnement, il est lié aux investissements éligibles réalisés l'année précédente. La dotation d'équipement des collèges (DDEC) est reconduite à l'identique. La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) baisse cette année de 340 K€. Elle vient financer la rénovation énergétique dans les collèges et différentes pistes cyclables du territoire.

A noter que pour 2024, la rubrique des subventions reçues connait une augmentation d'environ 3,3 M€, celle-ci provient de plusieurs projets européens :

- transformation des réseaux numériques des collèges du département » pour un montant de 2,2 M€ ;
- RD9 - Aménagement d'une voie verte entre les giratoires De Grassie et Barida à Aix-en-Provence pour un montant de 504 K€ ;
- RD 59c – Voie verte à Septèmes-les-Vallons pour un montant de 909 K€.

Pour la rubrique « autres recettes », l'augmentation constatée provient essentiellement du remboursement par société La Ciotat Shipyards d'un montant de 1,8 M€. Celui-ci correspond à l'avance en compte-courant d'associé accordée l'année précédente.

B - les dépenses d'investissement : 435 M€ hors dette

La section d'investissement s'élève à 548,8 M€. Hors dette, les dépenses d'investissement sont de 435 M€, soit une diminution de près de 7,6 % (35,7 M€). Les subventions d'équipement affichent un retrait de 30,1 %, représentant 183 M€ et 42,1 % des dépenses d'investissement. La collectivité a aussi exécuté un investissement direct de 252,1 M€ (57,9 %).

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture : 02/07/2025

Dépenses d'investissement hors dette

Libellés	2023	Structure	2024	Structure	Var. 2023 - 2024
Services généraux	38 136,8	8,1%	53 524,5	12,3%	40,3%
Sécurité	25 105,8	5,3%	26 279,6	6,0%	4,7%
Enseignement	101 714,4	21,6%	123 272,7	28,3%	21,2%
Culture et vie sociale	6 906,1	1,5%	7 652,7	1,8%	10,8%
Politiques sociales	12 882,0	2,7%	9 694,5	2,2%	-24,7%
Réseaux - Infrastructures	144 556,8	30,7%	95 494,8	22,0%	-33,9%
Action économique	7 845,8	1,7%	3 883,2	0,9%	-50,5%
Environnement	18 930,0	4,0%	23 853,0	5,5%	26,0%
Transports	114 688,6	24,4%	91 385,3	21,0%	-20,3%
Total	**470 766,3**	**100,0%**	**435 040,3**	**100,0%**	**-7,6%**

en milliers d'euros

- réseaux et infrastructures et l'environnement : 119,3 M€

Ce poste représente près de 27,4 % du montant total des dépenses réelles d'investissement, en recul par rapport à l'exercice précédent. Pour autant en 2024, le renforcement des infrastructures sur l'ensemble des territoires est resté une priorité du Département au travers de la politique d'aide aux communes (98 M€ pour cette rubrique fonctionnelle) ou encore de celle du logement et de la politique de la ville (10,1 M€). La collectivité soutient des dispositifs relatifs à l'aménagement et l'écologie à destination des administrés, comme la prime air-bois [remplacement d'un chauffage à bois ancien ou la pose d'un filtre à particule] montant presque identique à l'an dernier soit 1,1 M€, ou encore Provence Eco-Rénov [isolation d'un logement ou équipement d'un moyen moderne de chauffage] pour 4,5 M€ contre 7,2 M€. Sur l'exercice 2024, un versement d'une participation financière de 4,4 M€ dans le cadre d'une opération pour Euroméditerranée a été enregistré.

- les transports : 91,4 M€

La rubrique est constituée majoritairement du plan mobilité et des politiques routières. Les dépenses du plan mobilité ont été cette année de 33,1 M€, contre 53,8 M€ lors de l'exercice précédent. Elle concerne notamment pour 25,6 M€ les travaux du tramway Nord-Sud, pour 1,2 M€ le demi-diffuseur Salon-nord ou encore pour 4,3 M€ la réalisation du boulevard urbain sud. Enfin, le développement du réseau des pistes cyclables dans l'ensemble des Bouches-du-Rhône représente 1,2 M€ cette année au sein d'un budget routier de 48,3 M€.

- l'enseignement : 123,3 M€

L'enveloppe allouée aux collèges publics et privés du territoire départemental était de 123,3 M€, dont notamment 24,6 M€ pour le dispositif des collèges numériques dans le cadre du plan Charlemagne (incluant la livraison de tablettes ou ordinateurs portables, le renforcement de la vidéo protection…). La maintenance des établissements scolaires a représenté 30,1 M€ (-5,2 M€) et les travaux de réhabilitation / construction près de 13,9 M€ (-1,7 M€), dont 4,2 M€ pour la cité scolaire internationale, 9,9 M€ pour des travaux pour les collèges (collège de Versailles à Marseille, collège Marcel Pagnol à Martigues…). La recherche et l'enseignement supérieur ou encore l'aide à la Provence numérique ont bénéficié d'un budget de 1,2 M€, dont 783 K€ pour Aix-Marseille Université (solde de l'opération de réhabilitation de son site de St Charles à Marseille, sonde

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture : 02/07/2025

atomique SAT, synthétiseur oligonuc…), 200 K€ pour le Ministère de la culture dans le cadre du projet de construction de l'institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMTV) du CPER 2015-2020. La Métropole Aix-Marseille-Provence bénéficie du financement de deux projets pour 254 K€ (réaménagement du pavillon « BELTRAM » pour le master « sciences de l'environnement terrestre (SET) ; construction de la halle « CIRENE »).

- l'action sociale et les solidarités : 9,7 M€

La collectivité poursuit son action à destination du secteur de la santé. Cela se traduit par la modernisation des établissements et de leurs équipements mais aussi par l'aide à l'acquisition de matériels sur l'ensemble du territoire. Le Département participe notamment au financement de l'acquisition d'un bien à Marignane pour l'implantation d'une maison de l'enfance pour 590 K€, ou encore le paiement pour 356 K€ dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de la maison départementale de la solidarité de Gardanne. L'accent est également porté sur l'amélioration des structures départementales accueillant un public en difficulté en y consacrant 6,2 M€.

- la sécurité : 26,3 M€

Le Département a soutenu le SDIS en finançant, directement et indirectement, ses équipements (matériels et bâtiments) à hauteur de 20,5 M€, dont 6,7 M€ sous forme de subventions. Un montant de 705 K€ a également été investi dans la prévention et l'entretien des massifs forestiers pour préserver ces zones sensibles.

- action économique : 3,9 M€

Le Département poursuit son engagement auprès des agriculteurs et éleveurs avec des aides en faveur des jeunes agriculteurs, la modernisation des réseaux hydraulique, ou encore le soutien aux filières de la pêche ou du bio (2,8 M€). Toutes ces actions permettent de favoriser l'emploi dans le département.

- la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs : 7,7 M€

Le budget alloué à ces politiques favorise l'accès du public à des structures départementales reconnues (archives et bibliothèque, musée de l'Arles antique…), mais aussi le soutien aux associations culturelles et sportives. Il permet également de financer la restauration de monuments historiques ou encore d'accueillir des manifestations importantes sur le territoire comme les jeux olympiques 2024 (835 K€). Sur 2024, plusieurs versements pour un montant total de 2 M€ ont été réalisés dans le cadre de la réhabilitation du théâtre du gymnase à Marseille.

- les moyens généraux : 53,5 M€

Ce budget (informatique, matériels, véhicules, mobiliers, travaux…) permet à la collectivité, de mettre en œuvre et de développer ses politiques publiques. L'exercice 2024 est fortement impacté par l'achat de l'immeuble Phocéa à Marseille (17,3 M€). En neutralisant cette opération, le poste moyens généraux est en baisse de 2,5 M€.

- **La mise en œuvre du budget vert : Une nouvelle annexe budgétaire destinée à valoriser**

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture : 02/07/2025

les choix d'investissement ayant un impact positif sur l'environnement

La loi de finances pour 2024, dans son article 191, a introduit l'obligation pour les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants de produire une annexe environnementale dans leur compte administratif ou leur compte financier unique : le « budget vert ».

Le décret du 16 juillet 2024 précise les modalités d'application de cette obligation, notamment les critères de cotation des dépenses en fonction de leur impact environnemental.

Ces textes visent à intégrer davantage les enjeux environnementaux dans la gestion budgétaire des collectivités locales, en valorisant dans l'annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique » les investissements favorables à la transition écologique.

Ainsi, pour cette première année de mise en œuvre, les collectivités ont l'obligation de coter le seul critère « Lutte contre le changement climatique ».

Sur le périmètre de cotation règlementaire qui représente près de 200 M€ d'investissement pour l'année 2024, 35,7 % des dépenses réalisées sont notées favorables pour la lutte contre le changement climatique et seulement 5,3 % défavorables. Le solde (59,1 %) est neutre, c'est-à-dire qu'il n'a aucun impact sur la situation.

En conclusion, les résultats obtenus peuvent être considérés comme encourageants, signe d'une bonne prise en compte par le Département de la dimension environnementale dans ses politiques d'achat et de travaux.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture : 02/07/2025

III - Les équilibres budgétaires

Il s'agit d'apprécier dans cette partie la situation des équilibres budgétaires du Département (A) et de traiter des résultats et restes à réaliser (B).

A - les équilibres financiers du Département

L'épargne brute (toutes opérations incluses) représente 112,2 M€ en 2024. Elle est en retrait par rapport à l'exercice antérieur (-47,6 %). Cette diminution s'explique d'abord par une importante baisse des recettes, notamment par la très forte chute des DMTO (- 64,6 M€ ; - 13,5 %). Parallèlement, comme exposé précédemment, les charges de fonctionnement ont été tirées à la hausse par de nombreuses mesures nationales ou des effets conjoncturels.

Le capital de la dette remboursé s'est chiffré à 113,7 M€.

L'exécution de l'exercice 2024 s'est traduite par un volume d'emprunt nouveau de 411,2 M€ se répartissant entre 54 M€ d'emprunts obligataires et 357,2 M€ d'emprunts bancaires.

L'endettement au 31 décembre 2024 s'élève à 2 230 M€, dont 53 % à taux fixe et 47 % à taux variable (les emprunts fondés sur le Livret A représentent 11 % de l'encours de dette total). L'encours de dette se répartit entre 34 % d'obligataire, et 66 % de bancaire.

B - les résultats et restes à réaliser

Pour cet exercice comptable, le besoin de financement de l'investissement s'élève à 41,6 M€ et le résultat de fonctionnement est en excédent de 70,7 M€. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement s'établissent à 7,2 M€ en dépenses. En section d'investissement, ils sont de 3,8 M€ en dépenses. Au total, les restes à réaliser représentent donc 11 M€ en dépenses, laissant une marge de manœuvre nette de 18,1 M€. Tous ces éléments font l'objet d'une décision de report et/ou d'affectation.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture : 02/07/2025

2° - Proposition d'affectation des résultats

Selon la règlementation, pour la détermination des opérations d'affectation, il est obligatoirement tenu compte du besoin de financement de la section d'investissement, soit 41,6 M€, et des restes à réaliser d'investissement (dépenses / recettes).

Il est proposé de procéder à l'opération d'affectation des résultats 2024 du budget général selon le strict besoin de financement de la section d'investissement et selon les écritures 2025 suivantes :

- couverture du besoin de financement et des restes à réaliser nets de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette de de 45 423 119,64 € à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- besoin de financement d'investissement 2024 à reporter en 2025 (001 dépense) : 41 574 099,03 € ;
- résultat de fonctionnement 2024 à reporter en 2025 (002 recette) : 25 265 263,72 €.

Par ailleurs, les restes à réaliser de 11 M€ font l'objet d'un report sur l'exercice 2025.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône

Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture : 02/07/2025

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CD-2025-06-27-23-1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2025

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINE

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2024 - Budget principal.

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt sept juin à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Danielle MILON.

Présent(s) :
M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Audrey GARINO, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINE, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Absent(s) :
Mme Martine VASSAL, Mme Nouriati DJAMBAE, M. Eric LE DISSES.

Donne(nt) pouvoir :
Mme Sandrine D'ANGIO à M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU à Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY à Mme Danielle MILON, M. Sébastien JIBRAYEL à M. Azad KAZANDJIAN, M. Benoît PAYAN à M. Anthony KREHMEIER.

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20250702-25_58272-DE
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CD-2025-06-27-23-1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2025

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINE

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2024 - Budget principal.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 27 juin 2025, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Sous la présidence de Madame MILON, première vice-présidente, Madame VASSAL ayant quitté la salle,

A décidé :

d'adopter le compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal arrêté aux résultats indiqués dans le rapport, soit :

Budget principal :

- Investissement -41 574 099,03 €
- Fonctionnement +70 688 383,36 €
- Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2024[3] +29 114 284,33 €

3 Après reprise des résultats antérieurs. *Les résultats définitifs tiennent compte des reprises des résultats constatés selon le détail mentionné dans le rapport.*

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20250702-25_58272-DE
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025

Adopte à la majorité

Pour : 42
M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINE, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Contre : 5
Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Magali GIORGETTI.

Abstentions : 8
Mme Sophie CAMARD, Mme Samia GHALI, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Nathalie CAROLLO

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20250702-25_58272-DE
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CD-2025-06-27-23-2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 27 JUIN 2025

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINE

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2024 - Budget principal.

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt sept juin à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Danielle MILON.

Présent(s) :
M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Audrey GARINO, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINE, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Absent(s) :
Mme Martine VASSAL, Mme Nouriati DJAMBAE, M. Eric LE DISSES.

Donne(nt) pouvoir :
Mme Sandrine D'ANGIO à M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU à Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY à Mme Danielle MILON, M. Sébastien JIBRAYEL à M. Azad KAZANDJIAN, M. Benoît PAYAN à M. Anthony KREHMEIER.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20250702-25_58273-DE
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CD-2025-06-27-23-2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2025

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINE

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2024 - Budget principal.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 27 juin 2025, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Sous la présidence de Madame MILON, première vice-présidente, Madame VASSAL ayant quitté la salle,

A décidé :

de procéder à l'affectation des résultats du budget principal comme suit :

- couverture du besoin de financement par l'émission d'un titre de recette de 45 423 119,64 € à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- résultat d'investissement 2024 à reporter en 2025 (001 dépenses) : 41 574 099,03 € ;
- résultat de fonctionnement 2024 à reporter en 2025 (002 recettes) : 25 265 263,72 €.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20250702-25_58273-DE
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025

Adopte à la majorité

Pour : 42
M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINE, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Contre : 5
Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Magali GIORGETTI.

Abstentions : 8
Mme Sophie CAMARD, Mme Samia GHALI, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Nathalie CAROLLO

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20250702-25_58273-DE
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025